

## L'enrichissement injustifié dans la pratique des liquidations-partages

*Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale*

La théorie de l'**enrichissement injustifié** occupe aujourd'hui une place importante dans l'établissement des comptes entre ex-époux séparés de biens ou encore entre ex-cohabitants légaux ou de fait. Elle est à ce titre invoquée dans la plupart des **liquidations-partages** que nous avons à connaître aujourd'hui.

Elle continue par ailleurs à faire l'objet d'une vaste jurisprudence et à ce titre, mérite une analyse et réflexion que nous proposons de réaliser dans le cadre de cette formation autour de trois grands axes :

### 1. Ses conditions d'application à travers notamment

- la question de la prescription de la demande d'enrichissement injustifié. Analyse des régimes différents entre les époux et les cohabitants légaux ou de fait.
- la question de la preuve. Analyse de la jurisprudence relative à la collaboration loyale dans l'établissement de la preuve et raisonnement juridique décisionnel sous-jacent.
- l'analyse de la jurisprudence rendue sur les justifications évoquées (particulièrement la contribution aux charges du mariage/ménage, la volonté de l'appauvri, la vie commune)
- Réflexions sur la surcontribution aux charges du mariage/ménage : enrichissement injustifié ou paiement d'indu ?

### 2. La méthode de calcul de son quantum

- Analyse de l'arrêt du 4 février 2022 par lequel la méthode financière a été recalée par la Cour de cassation
- Réalisation de calculs concrets d'une créance d'enrichissement sans cause suivant la méthode monétaire

### 3. La conventionnalisation des comptes au sein des couples

- La convention comme vecteur de sécurité juridique, de prévisibilité et d'équité
- Comparaison et réflexions sur les modèles récents de contrat de mariage

Et si on conventionnalisait la question de la contribution aux charges du mariage/ménage ?

Et si on conventionnalisait la question des transferts de richesse ?

#### Orateur :

- ◆ **Madame Vinciane Rosenau**, Collaboratrice notariale (étude ACTEA) et assistante doctorante à l'UCLouvain (Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine)

#### Président :

- ◆ À Liège : **Me Roland Stiers**

#### Dates et lieux :

- ◆ Le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 à Liège - Val Saint Lambert - 4100 Seraing
- ◆ Le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 en WEBINAIRE INTERACTIF en diffusion simultanée
- ◆ Le jeudi 15 juin 2023 à Namur - Château de Beez - Avenue du Château de Beez - 5000 Namur

### Horaire formation présentielle

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

### Tarif

Le prix de la formation est de **414 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 394 € HTVA par participant.

### Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

### Agréation

Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro ID 512741 et vous donne droit à 3,5 heures.

## CARTE-REPONSE

## KnopsEdu

### Données de facturation :

Étude : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....  
Numéro de TVA : .....

**Coordonnées des participants** (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 : .....  
Adresse e-mail du participant 1 : .....  
Adresse postale du participant 1 : .....  
Nom du participant 2 : .....  
Adresse e-mail du participant 2 : .....  
Adresse postale du participant 2 : .....

- Inscription pour la formation du **1<sup>er</sup> juin 2023 à Liège (Val Saint Lambert)**
- Inscription pour la formation du **1<sup>er</sup> juin 2023 en WEBINAIRE**
- Inscription pour la formation du **15 juin 2023 à Namur (Château de Beez)**

*Prix pour une inscription : 414 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 394 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.*

**Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou téléphone.**

## L'enrichissement injustifié dans la pratique des liquidations-partages

### Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site [www.knopspublishing.be](http://www.knopspublishing.be)

Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.

- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée par mail à [info@knopspublishing.be](mailto:info@knopspublishing.be)

